

## **Modification bail (avenant)**

Par Occi, le 23/02/2010 à 21:38

Bonjour.

Mon colocataire à quitté du jour au lendemain notre appartement, j'ai donc continué seul à payer le loyer comme j'y suis obligé, sans pour autant le déclarer à l'agence immobilière par peur de ne pouvoir conserver mon logement. Aujourd'hui je souhaiterais faire apparaître ma compagne sur le bail, seulement l'agence me demande de fournir toute sorte de pièces et de payer 70€, soit de refaire un dossier. En ont ils le droit ?? Qu'ils étudient notre situation semble normal mais pouvons nous faire autrement que de refaire un nouveau bail ? Un avenant n'est il pas possible ??

Merci.